



**DIRECTION NATIONALE DE L'ASSAINISSEMENT ET DU  
CONTROLE DES POLLUTIONS ET DES NUISANCES (DNACPN)**

**ASSAINISSEMENT TOTAL PILOTE PAR LA COMMUNAUTE  
(ATPC)**

**STRATEGIE NATIONALE POST-CERTIFICATION**



Version finale

**Consultants : Armand GNAHORE  
& Amadou GUEYE**

**Juillet 2014**

## Table des matières

<b>I - Préambule</b> .....	<b>4</b>
<b>II - Fondements de la stratégie nationale post-certification de l'ATPC</b> ...	<b>7</b>
II.1. Fondements politiques et stratégiques .....	7
II.1. Buts, principes et objectifs .....	7
II.2.1. But .....	7
II.2.2. Principes .....	8
II.2.3. Objectif .....	8
<b>III – Processus d'élaboration de la stratégie nationale post-certification de l'ATPC</b> .....	<b>10</b>
III.1. Réalisation de l'état des lieux des approches, activités et outils de suivi post-certification .....	10
III.2. Tenue d'un atelier multi acteurs de partage des résultats de l'état des lieux et de réflexion sur les axes potentiels de la stratégie nationale .....	11
III.3. Elaboration, amendements et validation technique du projet de stratégie nationale.....	12
III.4. Validation finale de la stratégie nationale post-certification.....	13
<b>IV – Choix stratégiques</b> .....	<b>14</b>
IV.1. Axe Stratégique 1 : Faire le choix de l'anticipation et agir tôt pour la création et la consolidation de dynamiques endogènes durables.....	14
IV.1.1. Contexte et enjeux.....	14
IV.1.2. Nos leviers d'action .....	15
IV.2. Axe Stratégique 2 : Renforcer la dynamique communautaire par la promotion d'activités complémentaires afin d'améliorer l'engagement des communautés et leur visibilité sur l'après certification .....	19
IV.2.1. Contexte et enjeux.....	19
IV.2.2. Nos leviers d'action .....	19
IV.3. Axe Stratégique 3 : Consolider les mécanismes de gestion de l'information sur les villages ATPC .....	23
IV.3.1. Contexte et enjeux.....	23
IV.3.2. Nos leviers d'action .....	23
IV.4. Axe Stratégique 4 : Renforcer le financement local de la phase post-FDAL.....	24
IV.4.1. Contexte et enjeux.....	24
IV.4.2. Nos leviers d'action .....	25
IV.5. Axe Stratégique 5 : Améliorer la communication sur les effets socio-sanitaires de l'ATPC afin de mobiliser des ressources au profit de la phase post-certification .....	30
IV.5.1. Contexte et enjeux.....	30
IV.5.2. Nos leviers d'action .....	30
<b>V – Mise en œuvre de la stratégie nationale post-certification</b> .....	<b>29</b>
V.1. Evaluation des besoins financiers nécessaires à la mise en œuvre de la post-certification et mobilisation des ressources .....	29
V.2. Renforcement des capacités en matière de post-certification.....	29
V.3. Plan d'action à court et à moyen terme .....	30
V.5. Suivi et évaluation périodique de la mise en œuvre de la stratégie nationale .....	33

## Sigles et acronymes

ATPC	Assainissement Total Piloté par la Communauté
CAP	Connaissance Attitudes et Pratiques
CLOCSAD	Comité Local d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement
CSCR	Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
CSRéf	Centre de Santé de Référence
DLM	Dispositif de lavage des mains (ou Dispositif Lave-mains)
DNACPN	Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances
DRACPN	Direction Régionale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances
DTC	Directeur Technique du CSCOM
FDAL	Fin de la Défécation à l'Air Libre
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ORTM	Office de Radiodiffusion Télévision du Mali
PAC	Plan d'Action Communautaire
PAF (I)	Petites Actions Faisables (et Importantes)
PDSEC	Plan de Développement Social et Economique et Culturel
PNA	Politique Nationale d'Assainissement
PNHP	Politique Nationale de l'Hygiène Publique
PNPE	Politique Nationale de Protection de l'Environnement
PSA	Plan Sectoriel d'Assainissement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RECOTRADE	Réseau des Communicateurs Traditionnels pour le Développement
SACPN	Service (Local) d'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances
SanPlat	Sanitary Platform
SNV	Organisation Néerlandaise de Développement
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
WASH	Water Sanitation and Hygiene

## I. Préambule

Le rapport Joint Monitoring Programme (JMP) 2012 pour l'année 2010 estime que 14% des ménages ruraux et 35% des ménages en milieu urbain disposent d'un assainissement amélioré.

Afin d'améliorer le taux d'accès à l'assainissement de base en milieu rural et ainsi accélérer la marche du pays vers la réalisation de l'OMD sur l'assainissement, le Gouvernement malien a adopté en 2009, l'approche "Assainissement Total Piloté par les Communautés (ATPC)" dont le portage institutionnel est assuré par la Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et Nuisances (DNACPN).

L'ATPC est une approche innovante d'accompagnement et de responsabilisation des communautés pour la prise de conscience de leur état sanitaire (notamment en lien avec les pratiques de défécation à l'air libre, le faible niveau de salubrité du village...) et des risques y afférents, afin qu'elles prennent des décisions collectives de changement de pratiques et les mettent en œuvre sans appui financier extérieur.

Depuis 2009, avec un appui technique important de l'UNICEF, la DNACPN mobilise autour de l'ATPC plusieurs partenaires techniques et financiers ainsi que différentes ONG internationales, nationales et autres organisations de la société civile qui participent activement à l'amélioration des conditions sanitaires et du changement de comportements des populations rurales des villages cibles.

La mise en œuvre de l'ATPC au Mali a été précédée d'une phase importante de développement d'une expertise nationale en la matière. Avec l'appui de ses partenaires, la DNACPN a constitué un pool de six (6) formateurs nationaux composés de cadres des services techniques et de la société civile. Les membres de ce pool formés à la formation en ATPC et à la facilitation des déclenchements

ont servi de cheville à la dissémination de l'expertise ATPC grâce aux séries de formations réalisées dans cinq (5) régions du Mali au profit des ONG de mise en œuvre de l'ATPC. Par effet de diffusion, cette expertise est aujourd'hui disponible dans chaque région d'intervention tant au niveau des services techniques que des ONG de mise en œuvre et connaît une consolidation progressive, dans une dynamique qualitative de professionnalisation.

En seulement cinq ans, l'ATPC a connu un essor formidable au Mali au point de classer notre pays comme l'un des plus avancés en matière d'ATPC dans la sous-région. L'expertise malienne est à juste titre exportée et partagée dans différents pays africains, asiatiques et d'Amérique Centrale<sup>2</sup>.

Au niveau national, **en fin 2012, plus de 1.200 agents** des services techniques, de la société civile, des municipalités et du secteur privé **ont été formés. Plus de 1100 villages sont déclenchés**, parmi lesquels **plus de 750 villages ont éradiqué la défécation à l'air libre. Plus de 28000 latrines ont été construites ou réhabilitées**, équipées pour la plupart d'un dispositif de lavage des mains fonctionnel.

En plus de ces résultats chiffrés, la DNACPN a réussi, grâce à l'appui de l'UNICEF, à créer une dynamique de synergie avec l'ensemble des partenaires stratégiques de l'ATPC que sont les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), les ONG, les services techniques, les collectivités locales, les communautés bénéficiaires et les opérateurs privés.

Au niveau communautaire, la mise en œuvre de l'ATPC s'est traduite par un assainissement total des villages cibles, l'amélioration des connaissances des populations, l'adoption de bonnes pratiques en matière d'hygiène et d'assainissement ainsi que par le renforcement de la dynamique communautaire.

---

<sup>1</sup> Source : Unicef, Guide de mise en œuvre de l'ATPC au Mali, 2013, p6

---

<sup>2</sup> L'expérience Malienne a été partagée dans le cadre de missions internationales à Haïti, en Inde, à Madagascar, au Rwanda...

La réalisation et la réhabilitation de latrines aux normes et équipées de dispositifs lave-mains, le lavage systématique des mains aux cinq (5) moments critiques<sup>3</sup>, l'amélioration de l'hygiène corporelle et alimentaire ainsi que la bonne gestion des excréta, des eaux usées et des ordures ménagères constituent autant de facteurs positifs qui ont contribué à la réduction des maladies à transmission féco-orales et de façon induite, à l'amélioration de la santé et des conditions de vie des populations rurales cibles.

La mise en œuvre de l'ATPC au Mali a pour socles le manuel ATPC de Kamal Kar et Chambers et le guide de mise en œuvre de l'ATPC au Mali élaboré par l'UNICEF. Elle obéit à quelques légères nuances près aux différentes étapes ci-après édictées dans ledit manuel :

- Etat des lieux initial
- Pré-déclenchement
- Formations et déclenchements
- Suivi de la mise en œuvre des engagements communautaires
- Evaluation du niveau d'atteinte de l'état FDAL
- Certification des villages FDAL

L'accompagnement des communautés est structuré et orienté essentiellement vers l'atteinte de l'état de fin de défécation à l'air libre qui se traduit principalement par la réalisation et l'utilisation de latrines familiales aux normes<sup>4</sup>. L'état FDAL est matérialisé également par la présence et l'utilisation de dispositifs lave-mains avec de l'eau et du savon/cendre dans chaque latrine.

Du fait de l'importance mise sur l'atteinte de l'état FDAL, la certification qui se traduit par la célébration de cet état a été perçue pendant plusieurs années, tant par les communautés que par les organisations de mise en œuvre, comme le point culminant

de l'ATPC. Si la quasi-totalité des acteurs stratégiques a ainsi une vision claire et une expérience indéniable sur le cheminement à suivre depuis l'état des lieux jusqu'à la certification, il n'en est pas de même concernant la phase post-certification.

Les résultats positifs atteints en cinq (5) ans restent de ce fait fragiles, en l'absence d'un accompagnement pos-certification efficace des communautés bénéficiaires afin qu'elles maintiennent et consolident durablement les changements de comportements et les bonnes pratiques acquises en matière d'hygiène et d'assainissement.

L'accompagnement post-certification des communautés se doit de proposer des réponses et actions innovantes et adaptées, en lien avec l'amélioration de leurs connaissances sur les questions d'hygiène et d'assainissement, des voies de transmission des maladies féco-orales et des moyens de prévention.

Au cours des 3 dernières années, à l'initiative de la DNACPN et de l'UNICEF, différentes organisations de mise en œuvre de l'ATPC ont démarré des activités post-certification. Isolées et très localisées au départ, ces interventions connaissent un début de structuration, depuis l'élaboration par l'UNICEF du guide de mise en œuvre de l'ATPC au Mali.

Aujourd'hui, la grande majorité des interventions annuelles en ATPC prévoient une phase de suivi post-certification de trois (3) mois. Toutefois, en l'absence de lignes directrices et d'une stratégie nationale, ces initiatives ne sont pas de nature à assurer une bonne coordination et une bonne visibilité des interventions post-FDAL.

La mise en œuvre efficace de la phase post-certification de l'ATPC, requiert de la DNACPN et de ses partenaires de répondre de façon satisfaisante à différents défis :

- L'anticipation intelligente de l'arrêt de l'accompagnement extérieur sans "tuer" les dynamiques endogènes et les bonnes pratiques acquises.

---

<sup>3</sup> Les 5 moments critiques pour le lavage des mains sont : (1) après être allé aux toilettes; (2) avant de manger; (3) après les toilettes anales des enfants/changement des couches ; (4) avant de préparer les aliments; (5) avant d'allaiter

<sup>4</sup> Latrine propre avec un couvercle sur la fosse empêchant la contamination à partir des excréta et une superstructure permettant une certaine intimité des utilisateurs.

- La gestion cohérente et l'actualisation régulière des données sur les villages et post-FDAL.
- La définition de normes et d'un paquet minimum d'activités post-certification.
- L'harmonisation des approches et outils développés et /ou utilisés par les différents acteurs de mise en œuvre au service du système<sup>5</sup> et aussi au bénéfice des communautés.
- Le financement local de la post-certification par le secteur privé local et les communes.
- La mobilisation de ressources externes additionnelles pour la mise en œuvre de l'accompagnement post-certification.
- Une communication efficace autour des effets et de l'impact socio-sanitaire de l'ATPC.

Afin de répondre de façon cohérente et satisfaisante à ces défis, la DNACPN a engagé avec l'appui de ses partenaires stratégiques dont l'UNICEF et la SNV<sup>6</sup> un processus d'élaboration d'une stratégie nationale post-certification de l'ATPC au Mali. Cette stratégie est construite autour des 5 axes stratégiques majeurs suivants :

- **Axe stratégique 1: Faire le choix de l'anticipation et agir tôt pour la création et la consolidation de dynamiques endogènes durables.**
- **Axe stratégique 2 : Renforcer la dynamique communautaire par la promotion d'initiatives innovantes additionnelles afin d'améliorer l'engagement des communautés et leur visibilité de l'après certification.**
- **Axe stratégique 3: Consolider les mécanismes de gestion de l'information sur les villages certifiés.**

<sup>5</sup>A ce jour l'ensemble des informations collectées depuis l'état de lieux jusqu'à la phase post-certification sont centralisées au niveau de l'UNICEF. Les communautés bénéficient très rarement d'un retour d'informations

<sup>6</sup>La SNV - Organisation Néerlandaise de Développement a fortement contribué techniquement et financièrement à l'élaboration de la présente stratégie nationale post-certification de l'ATPC au Mali

- **Axe stratégique 4: Renforcer le financement local de la phase post-certification.**
- **Axe stratégique 5: Améliorer la communication sur les effets socio-sanitaires de l'ATPC afin de mobiliser des ressources au profit de la phase post-certification.**

La stratégie nationale post-certification de l'ATPC au Mali constitue le document d'orientation et de référence de tous les acteurs intervenant dans l'accompagnement post-certification de l'ATPC au Mali. Elle présente les axes stratégiques ainsi que plusieurs leviers à actionner lors de la phase post-certification afin de contribuer au maintien durable des bonnes pratiques sanitaires et de la dynamique communautaire acquises par les populations bénéficiaires.

La stratégie nationale post-certification de l'ATPC au Mali s'accompagne de différents documents opérationnels que sont un module de formation post-certification et un guide du facilitateur post-certification.

## II. Fondements de la stratégie nationale post-certification ATPC

### II.1. Fondements politiques et stratégiques

---

La constitution malienne de 1992 consacre en son article 15 que : « **Toute personne a droit à un environnement sain. La protection, la défense de l'environnement et la promotion de la qualité de la vie est un devoir pour tous et pour l'État** ».

Cette volonté politique traduite dans le Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (CSCR) est adossée à un cadre juridique et réglementaire ainsi que sur différentes politiques nationales dont le Mali s'est doté.

Au nombre des politiques, plans, stratégies et programmes touchant le domaine des déchets liquides figurent :

- Le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) ;
- La Politique Nationale de Protection de l'Environnement (PNPE) ;
- La Politique Nationale de l'Assainissement (PNA) ;

- La Politique Nationale d'Hygiène Publique (PNHP) ;
- Les Plans Stratégiques d'Assainissement (PSA) ;
- La Stratégie Nationale de Gestion des Déchets Liquides ;
- La Stratégie Nationale de Développement de l'Alimentation en Eau Potable et de l'Assainissement en Milieu Rural et Semi-urbain.

A ce jour l'ATPC n'est pas encore prise en compte ni dans la politique nationale de l'assainissement, ni dans la stratégie nationale de gestion des déchets liquides. La présente stratégie nationale post-certification de l'ATPC servira de base à l'élaboration d'une stratégie nationale de mise en œuvre de l'ATPC au Mali, plus englobante afin de mieux répondre aux problématiques de l'assainissement en milieu rural au Mali.

### II.2. But, principes et objectifs

---

#### II.2.1. But

Le but visé par la stratégie nationale post-certification de l'ATPC au Mali est d'assurer une mise en œuvre cohérente et coordonnée de la phase post-certification au Mali afin de

contribuer à l'amélioration de l'assainissement et de l'hygiène en milieu rural.

## II.2.2. Principes

L'amélioration de l'accès des populations rurales à des services d'hygiène et d'assainissement portée par la stratégie nationale post-certification de l'ATPC s'appuie sur les principes ci-après, tirés de la stratégie nationale d'assainissement liquide :

- **Pollueur payeur** : Principe selon lequel les frais résultant des mesures de prévention, de réduction de la pollution et de la lutte contre celle-ci doivent être supportés par le pollueur ;
- **Implication/responsabilisation et participation** : Principe selon lequel tous les acteurs doivent être impliqués et responsabilisés dans la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des actions. Ce principe interpelle la recherche de synergie, la quête d'efficacité dans la mise en œuvre des différentes stratégies et suggère un partage des responsabilités en s'appuyant sur les expériences et les acquis des différents acteurs ;
- **Application de l'approche genre** : Prise en compte des intérêts spécifiques, de la voix et de la représentation des groupes sociaux vulnérables dans les processus de décision et d'exécution des activités et projets ;
- **Choix de technologies appropriés** : Principe qui tient compte, entre autres, du site, de la nature du terrain, du coût et de la capacité financière des populations bénéficiaires dans le choix des ouvrages et services qui répondent le mieux à leurs besoins ;
- **Renforcement de la maîtrise d'ouvrage communale** : Appropriation des interventions et des résultats par la commune et renforcement de ses capacités pour l'exercice des compétences transférées ;
- **Principe de subsidiarité** : Principe qui consiste à ne confier l'exécution d'une activité ou mission à un échelon supérieur que si l'échelon inférieur ne peut mieux la réaliser.

## II.2.3. Objectifs

### Objectif global

Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales et à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement en matière d'hygiène et d'assainissement.

### Objectifs spécifiques

- La stratégie nationale post-certification de l'ATPC au Mali vise de façon spécifique à :
- Définir et mettre en place un cadre cohérent et harmonisé de mise en œuvre de l'accompagnement post-certification de l'ATPC au Mali ;
- Doter les partenaires de mise en œuvre d'orientations méthodologiques et d'outils simplifiés pour une exécution efficace de l'accompagnement post-certification ;
- Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de l'ATPC et de l'accompagnement post-certification ;



- Accompagner l'exercice de la maîtrise d'ouvrage communale en matière d'hygiène et d'assainissement ;
- Renforcer l'implication du secteur privé dans la fourniture de produits et services d'hygiène et d'assainissement en milieu rural ;
- Consolider le maintien durable de la dynamique communautaire et des

bonnes pratiques hydro-sanitaires dans les villages d'intervention ;

- Améliorer la communication autour de l'impact et des effets socio-sanitaires de l'ATPC en vue de mobiliser les ressources nécessaires au passage à l'échelle de la post-certification.

### III. Processus d'élaboration de la stratégie nationale post-certification

Pour la coordination de l'élaboration de la stratégie nationale post-certification de l'ATPC au Mali, un comité de suivi présidé par la DNACPN et composé de la DNS, de la DNH, de l'UNICEF, de la SNV et de PLAN Mali a été mis en place. Un binôme de consultants a été commis pour faciliter le processus et apporter un appui méthodologique et technique au comité de suivi.

Le processus a été conduit en 4 principales étapes :

- Réalisation d'un état des lieux des approches, activités et outils de suivi post-certification
- Tenue d'un atelier multi acteurs de partage des résultats de l'état des lieux et de réflexion sur les axes potentiels de la stratégie
- Elaboration, partage, amendements et validation technique du projet de stratégie nationale post-certification
- Validation finale de la stratégie nationale post-certification

#### III.1. Réalisation de l'état des lieux des approches, activités et outils post-certification

---

##### Objectifs

La réalisation de l'état des lieux visait 3 objectifs :

- **Echanger avec les principales organisations de mise en œuvre de l'ATPC et du suivi post-certification** sur leurs expériences afin d'inventorier leurs approches d'interventions, les activités mises en œuvre ainsi que les principaux outils développés et/ou utilisés dans la phase post-certification.
- **Discuter avec les leaders communautaires** (Chef de village et notabilité, membres du comité villageois d'assainissement, autres personnes ressources) sur les changements significatifs induits par l'ATPC et par la phase post-certification, le niveau de maintien de la dynamique communautaire, les initiatives endogènes et les perspectives en termes de maintien des bonnes pratiques sanitaires.
- **Enquêter un échantillon de ménages** sur le maintien des bonnes pratiques

sanitaires et sur les améliorations des conditions de vie, notamment au niveau de la santé.

Elle a permis de collecter des informations de terrain intéressantes à même de susciter et d'alimenter les réflexions nécessaires à l'élaboration participative de la stratégie nationale.

##### Déroulement

En plus des échanges avec le Chef de Division Assainissement de la DNACPN, avec le comité de suivi mis en place pour coordonner l'élaboration de la stratégie post-certification, avec l'UNICEF et avec les DRACPN, des séances de travail ont eu lieu avec les équipes et responsables WASH d'une dizaine d'ONG internationales et nationales de mise en œuvre de l'ATPC des Régions de Koulikoro, Mopti et Sikasso et du District de Bamako.

Les échanges ont porté essentiellement sur les expériences de chaque organisation en

matière d'ATPC et de post-certification ainsi que sur leurs attentes et visions par rapport à la stratégie nationale post-certification. Ces échanges ont permis de choisir un échantillon d'une dizaine de villages à

enquêter afin d'analyser les changements significatifs induits par l'ATPC et l'appui post-certification et réfléchir anticipativement sur les facteurs favorables et défavorables au maintien du statut FDAL.

### **III.2. Tenue d'un atelier multi acteurs de partage des résultats de l'état des lieux et de réflexion sur les axes potentiels de la stratégie**

---

#### **Objectifs**

L'atelier multi acteurs de 3 jours visait 4 objectifs :

- **Restituer les résultats de l'état des lieux** et les mettre en débat en vue d'un approfondissement des connaissances et une validation desdits résultats.
- **Partager les expériences de différentes organisations de mise en œuvre** en mettant en exergue les spécificités et innovations introduites tant au niveau de l'approche, des activités que des outils et en discuter les principaux résultats et leur durabilité.
- **Recueillir des témoignages d'élus et représentants des communautés** sur leur implication dans la mise en œuvre de l'ATPC et de la phase post-certification, sur l'importance de la dynamique communautaire dans le maintien durable des bonnes pratiques hydro-sanitaires et aussi sur les facteurs de prise en compte de l'ATPC dans les priorités de développement des communes.
- **Initier des réflexions et des échanges autour de différentes thématiques** à même de constituer le socle de la stratégie post-certification.

#### **Déroulement**

En dehors des cérémonies protocolaires, l'atelier multi acteurs s'est déroulé en 5 phases :

- **Présentation et discussion des résultats** de l'état des lieux des approches, activités et outils post-certification
- **Témoignages des élus de 3 communes et des représentants de 2 communautés modèles** (Fadieda, Cercle de Kolokani et Nganou, Cercle de Banamba)
- **Présentation et discussion des expériences** en ATPC et post-certification d'une ONG internationale, d'une ONG nationale et de la DRACPN Koulikoro au nom des services techniques.
- **Introduction progressive et discussion d'innovations** à la mise en œuvre de l'ATPC et de la phase post-certification (plan de maintien du statut FDAL, autoévaluations communautaires, schéma cyclique...)
- **2 séries de travaux de groupes autour des thématiques ci-après :**

#### **Série 1:**

- ✓ **Analyse des principales étapes de l'ATPC et des critères de certification :** Propositions d'amélioration.
- ✓ **Principaux goulots d'étranglement au maintien de l'état FDAL et proposition de solutions de remédiation.**
- ✓ **Facteurs endogènes et externes de maintien durable de l'état FDAL.**
- ✓ **Suivi post-certification :** Rôles et responsabilités des acteurs et principaux outils nécessaires.

#### **Série 2 :**

- ✓ Réalisation des situations de référence et mécanismes de suivi des performances des villages
- ✓ Réflexion sur l'application des autoévaluations communautaires
- ✓ Paquet minimum d'activités post-FDAL
- ✓ Stratégies de complémentarité & facteurs à même de favoriser la prise en compte de l'ATPC dans les priorités politiques et financières des communes.

### **III.3. Elaboration, amendements et validation technique du projet de stratégie nationale post-certification**

---

#### **Objectifs**

3 objectifs sont visés :

- **Elaborer le projet de stratégie nationale post-certification** sur la base des expériences en cours en matière de post-certification de l'ATPC au Mali, des produits de l'atelier multi acteurs et aussi des expériences post-certification développées dans d'autres pays.
- **Partager le projet de stratégie nationale avec des personnes ressources** issues du comité de suivi, des services techniques régionaux, de l'UNICEF et d'un échantillon d'ONG de mise en œuvre de l'ATPC et de la phase post-certification.
- **Valider le projet de stratégie nationale post-certification** au cours d'un atelier national multi acteurs de validation technique, en même temps que le module de formation et le guide du facilitateur.

#### **Déroulement :**

- **Elaboration du projet de stratégie nationale** par le pool de consultants sous la responsabilité du comité de suivi présidé par la DNACPN. Les consultants

ont valorisé les expériences des partenaires stratégiques de l'ATPC au Mali recueillies lors de l'état des lieux et consolidées au cours de l'atelier multi acteurs. Ils ont également exploité les produits dudit atelier, notamment les productions des groupes et les synthèses des discussions. L'expérience d'appui à l'élaboration d'une phase post-certification du programme national "Ecole et Village Assaini" du Gouvernement Congolais à laquelle les consultants ont activement contribué a aussi été valorisée.

- **Soumission du projet de stratégie post-certification** à l'appréciation du comité de suivi élargi aux DRACPN Koulikoro et Mopti ainsi qu'aux ONG CARE et PROTOS au regard de leurs expériences en ATPC et de leurs analyses critiques afin de recueillir leurs avis et commentaires.
- **Tenue d'un atelier d'harmonisation des feedbacks** de l'ensemble des personnes ressources sollicitées en vue de dégager les consensus majeurs et valider techniquement le projet de stratégie post-certification.

### **III.4. Validation finale de la stratégie nationale post-certification**

---

#### **Objectif**

L'objectif poursuivi est de :

- **Valider la stratégie nationale post-certification** soumise par le comité de suivi.

#### **Déroulement**

Le processus de validation a suivi les étapes suivantes :

- **Soumission du projet de stratégie** par le comité de suivi au comité de validation de la DNACPN.
- **Lecture, amendements et proposition de validation de la stratégie nationale** par le comité de validation de la DNACPN
- **Validation finale de la stratégie nationale post-certification** par la DNACPN.

## IV. Choix stratégiques

La stratégie nationale post-certification de l'ATPC au Mali est organisée autour de cinq (5) axes stratégiques à cheval entre "l'ATPC classique" et les aspects post-certification. Ces axes stratégiques constituent la réponse de la DNACPN et de ses partenaires aux

principaux défis majeurs à la mise en œuvre de la post-certification et au maintien durable des bonnes pratiques et de la dynamique développées pendant la phase active de l'ATPC.

### IV.1. Axe stratégique n°1 : Faire le choix de l'anticipation et agir tôt pour la création et la consolidation de dynamiques endogènes durables

---

#### IV.1.1. Contexte et enjeux

Pendant la mise en œuvre de l'ATPC, les communautés bénéficient d'un appui extérieur<sup>7</sup> de la part des services techniques, de l'ONG de mise en œuvre et des autorités communales et ce, de l'état des lieux jusqu'à la certification. Cet appui extérieur constitue un facteur important de la mobilisation communautaire et de l'adoption et du maintien des bonnes pratiques sanitaires. Après la phase de certification et celle très courte du suivi post-certification, la dynamique communautaire baisse en intensité dans plusieurs villages qui régressent dans le maintien des bonnes pratiques. Cette situation peut se justifier par le fait que l'accompagnement extérieur intense pendant la phase active de mise en œuvre de l'ATPC n'a pas suffisamment valorisé des dynamiques endogènes durables au sein des communautés, suffisamment fortes pour supporter aisément le contre coup de la diminution puis de l'arrêt de

l'appui extérieur, notamment à la fin de la période contractuelle des ONG de mise en œuvre. La durabilité des acquis de l'ATPC au sein des communautés requiert donc d'anticiper intelligemment la diminution de l'appui extérieur en responsabilisant le plus tôt possible les communautés bénéficiaires au maintien durable des bonnes pratiques acquises.

---

<sup>7</sup> Cet appui extérieur comprend notamment la réalisation du déclenchement, l'appui à l'élaboration du plan d'action communautaire et le suivi de sa mise en œuvre, le renforcement des capacités du comité villageois d'assainissement, les actions de sensibilisation, l'évaluation du niveau d'atteinte de l'état FDAL et la certification/célébration de la fin de défécation à l'air libre

## IV.1.2. Nos leviers d'action

### a. Promouvoir et accompagner la réalisation d'autoévaluations communautaires

La réussite des séances de déclenchements repose sur plusieurs facteurs dont les plus importants sont sans doute **la qualité de la facilitation, l'intérêt pour les thématiques débattues et surtout l'importante mobilisation des populations** lors des assemblées communautaires.

L'assemblée communautaire tire son importance du fait qu'elle permette à la communauté toute entière d'analyser ses pratiques sanitaires, de rechercher des solutions adaptées et de les mettre en œuvre afin d'améliorer lesdites pratiques. La prise de décisions collectives et participatives ainsi que l'évaluation régulière des performances réalisées permettent à la communauté de se projeter positivement dans le futur en conservant une bonne dynamique propice au maintien des bonnes pratiques.

L'autoévaluation communautaire constitue un cadre idéal pour les populations pour définir ensemble le "rêve communautaire"<sup>8</sup> en matière d'hygiène et d'assainissement, définir les modalités et les mécanismes de réalisation de ce rêve, se tenir régulièrement informés du niveau de mise en œuvre du rêve, évaluer les performances accomplies et proposer des solutions d'amélioration. Elle permet de ce fait aux structures communautaires de gestion et de gouvernance de se renforcer et de se légitimer grâce à l'implication régulière de l'ensemble de la communauté dans la prise de décisions ainsi que dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions conjointement définies. En plus de contribuer à anticiper la diminution progressive de l'appui extérieur, les

autoévaluations permettront également aux communautés de s'inscrire dans de véritables logiques de développement, transcendant l'ATPC et les questions d'hygiène et d'assainissement.

La périodicité trimestrielle semble la mieux adaptée pour la tenue des autoévaluations. Ainsi la première autoévaluation se tiendra juste après la foire à caca réalisée à l'issue des déclenchements. Elle est l'occasion d'aider la communauté à définir son rêve en matière d'assainissement et d'hygiène et de réajuster son plan d'action pour la réalisation de ses engagements et de son rêve.

La 1<sup>ère</sup> autoévaluation est également l'occasion d'expliquer en profondeur le rôle du comité villageois d'assainissement ainsi que les rôles et responsabilités des membres, ce qui permettra d'aboutir à la mise en place dudit comité.

La 2<sup>ème</sup> autoévaluation se tiendra après 3 mois de mise en œuvre du plan d'action communautaire et servira de cadre pour évaluer le niveau de mise en œuvre du plan d'action, apprécier les performances réalisées, identifier les difficultés et proposer des solutions de remédiation. Cette seconde autoévaluation sera également l'occasion pour célébrer les réussites et solliciter une évaluation externe du village par le DRACPN, le Médecin Chef et le Maire.

Les autres autoévaluations se tiendront chaque trimestre, selon le calendrier communautaire. Si ces deux premières autoévaluations sont facilitées par l'animateur de l'ONG de suivi, celui-ci fera progressivement place à des acteurs communautaires<sup>9</sup> dont les capacités seront renforcées à cet effet.

<sup>8</sup>La notion de rêve communautaire renvoie à une vision communautaire d'un futur souhaité et réalisable, principalement à partir d'initiatives endogènes. L'opérationnalisation du rêve fera appel à un ensemble de stratégies, d'outils, d'activités et d'acteurs sous la responsabilité du Chef de village et de sa notabilité. Le comité villageois d'assainissement constitue le bras opérationnel pour la réalisation du rêve.

<sup>9</sup>Il s'agira probablement de 2 membres du comité villageois d'assainissement

La réalisation de 4 autoévaluations communautaires pendant la phase active d'exécution des engagements contractuels des ONG de mise en œuvre développera

l'expertise et expérience au niveau communautaire, de même que l'habitude de ce genre d'exercice.

## **b. Accompagner le comité villageois d'assainissement dans l'amélioration de ses activités de suivi**

Le comité villageois d'assainissement constitue la cheville ouvrière pour la mise en œuvre du plan d'action communautaire. A travers ses activités de suivi des engagements communautaires et de sensibilisation à l'adoption et au maintien des bonnes pratiques sanitaires, le comité contribue activement à l'atteinte et au maintien de l'état FDAL.

Pour effectuer efficacement le suivi au niveau des ménages, un nombre déterminé de ménages peut être attribué à chaque membre du comité qui en aura la responsabilité. Les réunions du comité serviront ainsi de cadre à faire le point du suivi effectué par chaque membre, identifier les succès et difficultés et proposer des solutions de remédiation adaptées.

D'autre part, les membres du comité devraient avoir des connaissances actualisées sur le nombre d'habitants de

chaque ménage et du village entier grâce à la réalisation de statistiques simples du village dès la mise en œuvre du comité et par l'actualisation régulière des données de chaque ménage.

Pour être plus efficace, le comité a besoin d'un renforcement de ses capacités dès le démarrage de l'accompagnement dans le cadre de l'ATPC et également d'outils simples de suivi et de sensibilisation tout au long de l'accompagnement extérieur. Ces outils pourraient notamment être une boîte à images ou un album à feuillets pour les activités de sensibilisation, un cahier de suivi ainsi qu'un livre d'or.

L'accompagnement extérieur sera fait de sorte à ce qu'une habitude de l'utilisation de ces outils soit créée qui perdurera même à la fin de l'engagement contractuel des ONG de mise en œuvre.

## **c. Faire des missions externes de suivi des temps de renforcement des connaissances et capacités des communautés**

Les missions de suivi effectuées par les animateurs des ONG de mise en œuvre ne doivent pas se limiter exclusivement à la visite de quelques ménages et de l'environnement global du village puis à des discussions avec les membres du comité et avec le Chef et la notabilité. Elles doivent également servir d'occasions de discussions et aussi de renforcement des connaissances et capacités des populations sur différentes thématiques de développement en lien

notamment avec les questions d'eau d'hygiène et d'assainissement :

- Répartition des tâches hommes et des femmes ;
- Maladies féco-orales et d'origine hydrique (mode de contamination et moyens de prévention);
- Gestion de la chaîne de l'eau de boisson ;
- Technologies simples de gestion et valorisation des ordures ;



- Technologies simples de réalisation des puisards ;
- Entretien et gestion du point d'eau...

Selon les cas, l'animateur de l'ONG de mise en œuvre pourra procéder par des

discussions de groupes ou par des assemblées villageoises en veillant à un transfert progressif des compétences aux membres du comité villageois de suivi.

#### **d. Inventorier les savoir-faire locaux et former les maçons pendant la phase active**

La formation des maçons contribue au développement d'une expertise locale en matière de valorisation des savoir-faire et des matériaux locaux ainsi que pour la fabrication et de pose de dalles SanPlat et progressivement en matière de construction de latrines familiales.

La DNACPN et ses partenaires feront un inventaire documenté des savoir-faire et de valorisation des matériaux locaux pour la construction et l'aménagement des latrines, ainsi que pour la réalisation de puisards. Sur cette base, les maçons seront formés à la maîtrise de ces savoir-faire et à l'utilisation des matériaux locaux. En complément, ils seront également formés à la fabrication et à la pose de dalles SanPlat.

Ceci concourra à une amélioration significative de la qualité des équipements sanitaires ainsi qu'à leur hygiène, tout en permettant de créer des activités génératrices de revenus pour les maçons. Le maintien durable de cette initiative dépend largement d'au moins 3 facteurs : (1) la capacité financière des ménages à s'offrir la dalle ; (2) le besoin de maintenir durablement un équilibre entre le coût de fabrication et de cession des dalles ; (3) l'existence d'un

marché suffisamment important pour la pérennisation de l'activité.

En plus de savoir fabriquer des dalles, les maçons doivent disposer de connaissances intéressantes pour en faire la promotion et la vente à des coûts compétitifs qui ne mettent pas en cause l'équilibre de leur activité. Ils doivent également disposer de connaissances sur les maladies à transmission féco-orale (modes de contamination et mesures préventives) et les règles d'implantation des ouvrages d'assainissement individuel (latrines, puisards, bac à ordures ou compostières, ...).

Dans certaines régions de mise en œuvre de l'ATPC au Mali, **l'utilisation des dalles SanPlat limite les risques d'éboulement des latrines dont la conséquence immédiate est un retour à la défécation à l'air libre**. La formation des maçons à la fabrication et à la pose des dalles SanPlat **juste après les déclenchements** est donc nécessaire. En plus d'offrir rapidement une alternative aux ménages, la formation anticipée des maçons permet à ceux-ci d'obtenir un marché important du fait de l'engouement suscité par l'ATPC.

#### **e. Accompagner la communauté à se doter d'un plan de maintien du statut FDAL**

Après la cérémonie de certification, l'appui extérieur se réduit drastiquement, laissant les communautés villageoises sans grande visibilité sur les dispositions à prendre pour maintenir l'état FDAL et toutes les bonnes pratiques acquises.

Il s'avère donc nécessaire pour y remédier d'accompagner la communauté à se doter d'un plan de maintien de l'état FDAL avant la certification.

L'importance d'un plan de maintien se justifie également par le fait qu'une

certification faite juste après l'évaluation du niveau d'atteinte de l'état FDAL peut s'avérer prématurée concernant un début de maintien réel des bonnes pratiques sanitaires.

Pendant le délai raisonnable d'un à trois mois avant de certifier le village, la mise en œuvre du plan de maintien limitera les risques de régression dans le maintien des bonnes pratiques ainsi que dans la baisse de la dynamique communautaire.

Sur la base des résultats positifs de l'évaluation du niveau d'atteinte de l'état

FDAL, et avant la cérémonie de certification, l'animateur de l'ONG de mise en œuvre accompagnera la communauté à se doter d'un plan de maintien du statut FDAL en tenant compte du plan d'action communautaire qu'elle vient d'exécuter et aussi de son "rêve" en matière d'eau, d'hygiène et d'assainissement. Ce plan de maintien qui tracera la vision communautaire pour l'année à venir servira également d'outil de communication, de sensibilisation et de mobilisation de la communauté lors de la cérémonie de certification.

## **IV.2. Axe stratégique n°2 : Renforcer la dynamique communautaire par la promotion d'activités complémentaires afin d'améliorer l'engagement des communautés et leur visibilité sur l'après certification.**

---

### **IV.2.1. Contexte et enjeux**

La phase active de mise en œuvre de l'ATPC suscite une bonne dynamique communautaire qui, en plus du leadership du chef de village et de l'engagement du comité villageois d'assainissement, constitue un facteur majeur de l'atteinte de l'état FDAL. Cette dynamique communautaire se traduit par une mobilisation de l'ensemble de la communauté et atteint son paroxysme le jour de la certification du village qui marque également la fin de la mise en œuvre du plan d'action communautaire. Elle retombe

progressivement après la certification, faute d'une visibilité claire de la communauté sur l'après certification et également en raison de la diminution drastique de l'accompagnement extérieur.

En plus d'un suivi-accompagnement post-certification mieux structuré et de meilleure qualité, la promotion de nouvelles initiatives et activités permettra de maintenir et consolider la dynamique communautaire et aussi d'inscrire les changements positifs significatifs induits par l'ATPC dans la durée.

### **IV.2.2. Nos leviers d'action**

#### **a. Proposer et appuyer la mise en œuvre d'un paquet minimum d'activités post-certification**

Durant la phase post-certification, différentes activités complémentaires seront promues au sein des communautés afin de maintenir et consolider durablement la dynamique communautaire ainsi que le maintien des bonnes pratiques hydro-sanitaires. Ces activités se subdivisent en 2 catégories : (1) Activités à fort besoin d'accompagnement extérieur au moment de leur lancement et (2) activités dont le portage est essentiellement communautaire.

Le paquet minimum d'activités comprendra :

##### **Catégorie 1 :**

→ Formation des maçons à la production et à la promotion de dalles San-Plat (Dans les cas où la formation n'aura pas eu lieu pendant la phase active) ;

→ Promotion de centres de production de dalles SanPlat afin d'impulser une dynamique d'entrepreneuriat privé au service de l'hygiène et l'assainissement des villages ;

→ Renforcement des capacités et la sensibilisation de la communauté sur la sécurité sanitaire de l'eau de boisson ;

→ Organisation de réunions inter-comités de villages (réunions trimestrielles par groupes de villages déclenchés et certifiés pendant la même période) ;

→ Promotion de visites d'échanges d'expériences entre villages et entre membres de comités ;

→ Organisation de concours villages propres (concours annuel mais les

- villages seront permanemment en compétition);
- Renforcement des capacités des membres des comités villageois d'assainissement;
  - Renforcement des connaissances des populations sur les voies de transmission des maladies feco-orales et les modes de prévention;
  - Promotion de tontines pour la réalisation de latrines familiales et autres activités d'hygiènes et d'assainissement;
- 
- Promotion du lavage des mains à l'eau et au savon/cendre (activité continue);
  - Promotion de pots de défécation pour les enfants;
  - Réalisation de puisards et de lavoirs pour la gestion efficace des eaux usées et grises;
  - Parcage des animaux;
  - Institution ou la poursuite de journées de salubrité (activité continue);
  - Poursuite des autoévaluations communautaires (activité continue)

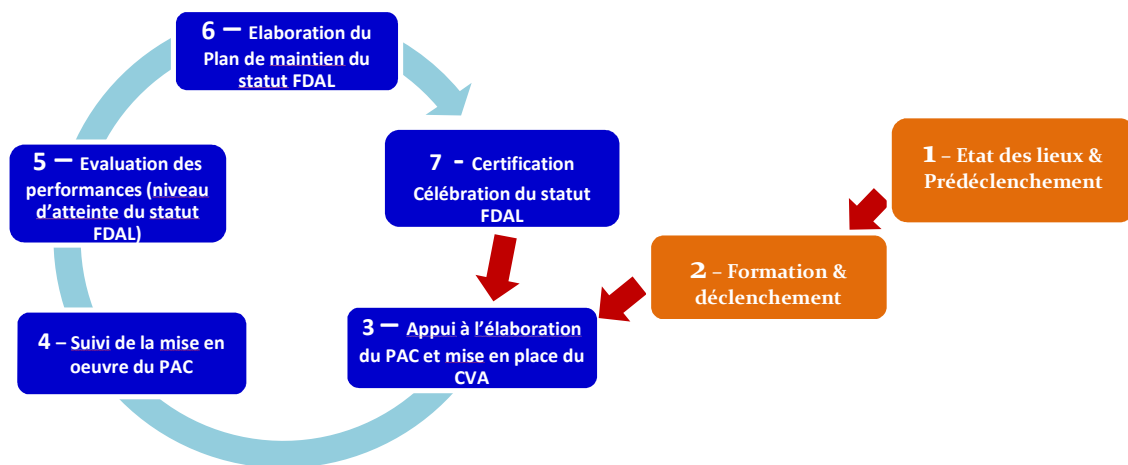
- Mise en place ou la dynamisation d'une caisse villageoise de solidarité au profit de l'hygiène et l'assainissement;
- Promotion de travaux d'intérêt collectif;
- Gestion et l'entretien du point d'eau (activité continue)
- Promotion de normes sociales relatives à des pénalités pour les contrevenants au maintien des bonnes pratiques hydro-sanitaires...

Toutes ces activités seront prises en compte progressivement par les communautés lors des séances d'actualisation de leurs plans d'action. Leur mise en œuvre graduelle obéira au principe de **Petites Actions Faisables Importantes (PAFI)**. Il s'agira donc pour chaque communauté d'adapter l'inscription progressive de ces activités dans son plan d'action en fonction de ses capacités à les mettre en œuvre, ceci afin d'éviter que des difficultés et échecs éventuels de mise en œuvre n'influent négativement sur la dynamique communautaire.

## **b. Inscrire nos interventions dans un cheminement cyclique**

Pour un maintien durable de la dynamique communautaire et des bonnes pratiques hydro-sanitaires acquises pendant la phase active, les populations ont besoin d'avoir une bonne visibilité sur l'après certification. Il en est de même pour les acteurs d'accompagnement que sont les animateurs des ONG de mise en œuvre, les SACPN et les acteurs des communes d'intervention.

Il est important pour l'ensemble des acteurs de bien comprendre que la cérémonie de certification marque la fin d'un cycle et le démarrage immédiat d'un autre cycle tel que schématisé ci-dessous. L'inscription de nos interventions et réflexions dans ce schéma cyclique permet de donner de la visibilité aux acteurs à condition d'avoir une idée claire des activités à mener à chaque étape et de l'approche à suivre.



Pas n°	Pendant la phase active	Pendant la phase post-certification
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Réalisation de l'état des lieux initial</li> <li>→ Réalisation du pré-déclenchement dans les villages sélectionnés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Aucune activité</li> </ul>
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Formation des acteurs d'accompagnement</li> <li>→ Déclenchements dans les villages</li> <li>→ Elaboration du draft de plan d'action sur la base des engagements communautaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Aucune activité</li> </ul>
3	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Appui à la définition du "rêve" communautaire en matière d'hygiène et d'assainissement.</li> <li>→ Finalisation de la carte communautaire</li> <li>→ Appui à l'élaboration/finalisation du Plan d'Action Communautaire (PAC)</li> <li>→ Appui à la mise en place du comité villageois d'assainissement (sur la base d'une bonne explication des missions du comité et des rôles et responsabilités des membres)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Autoévaluation communautaire pour l'actualisation du PAC et la redynamisation du comité villageois d'assainissement (si nécessaire)</li> </ul>
4	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Suivi de la mise en œuvre du PAC</li> <li>→ Renforcement des capacités du comité villageois d'assainissement</li> <li>→ Initiation de causeries et assemblées communautaires de renforcement des connaissances des populations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Mise en œuvre du PAC actualisé</li> <li>→ Facilitation de causeries éducatives par les membres du comité</li> </ul>

5	→ Evaluation externe du niveau d'atteinte de l'Etat FDAL	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Autoévaluation communautaire des performances réalisées par le village et identification de pistes d'amélioration</li> <li>→ Discussions d'activités additionnelles à mener</li> </ul>
6	→ Appui à l'élaboration du plan de maintien du statut assaini (Cette nouvelle activité non encore mise en œuvre pendant la phase active le sera une fois la stratégie nationale validée et adoptée).	→ Actualisation du PAC
7	→ Certification & Célébration de l'état FDAL	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Célébration de l'anniversaire de la certification du village</li> <li>→ Si un concours villages propres est organisé, la proclamation des résultats et la remise des récompenses se feront le jour anniversaire de la certification du village pilote</li> </ul>
3		→ Autoévaluation communautaire pour l'actualisation du PAC et la redynamisation du comité villageois d'assainissement (si nécessaire)

### c. Mieux calibrer et harmoniser le suivi post-certification

Au regard de l'importance du suivi post-certification et des activités y afférentes dans le maintien de la dynamique communautaire ainsi que des bonnes pratiques hydro-sanitaires, une harmonisation des interventions s'avère nécessaire.

**Pour être efficace, la durée de la phase post-certification sera comprise entre 09 et 12 mois,** selon le dynamisme de la communauté villageoise ainsi que selon le leadership du Chef de village et l'engagement des membres du comité. Cette durée dépendra également du niveau de maintien ou de perte du statut FDAL, notamment pour les anciens villages des années 2009 à 2012.

Pendant la phase post-certification, l'accompagnement extérieur se fera dégressivement en promouvant la responsabilisation de la communauté et le transfert progressif des capacités au comité villageois d'assainissement.

L'approche, les outils et le contenu de la phase post-certification seront harmonisés pour tous les acteurs de mise en œuvre en se basant sur le paquet minimum d'activités post-certification. En plus de faciliter une meilleure coordination de la post-certification par la DNACPN, ceci permet aux partenaires de mise en œuvre de disposer d'une vision et d'une orientation claire pour être plus efficaces.

## **IV.3. Axe Stratégique n°3 : Consolider les mécanismes de gestion de l'information sur les villages certifiés**

---

### **IV.3.1. Contexte et enjeux**

En 5 ans de mise en œuvre de l'ATPC au Mali, plus de 1100 villages ont été déclenchés dont plus de 750 certifiés FDAL. Si tous les villages déclenchés et certifiés sont répertoriés, très peu d'informations actualisées existent concernant le statut réel de l'ensemble des villages, notamment ceux certifiés. Un accent important est mis dans la stratégie nationale post-certification sur l'actualisation

et la gestion des données des villages ATPC afin d'une part de mesurer à leur juste valeur les impacts de l'ATPC dans la durée et d'autre part de faire de ces données un outil d'aide à la décision et à la mobilisation de ressources additionnelles.

Les mécanismes de collecte et de gestion des données seront développés et renforcés.

### **IV.3.2. Nos leviers d'action**

#### **a. Réaliser les situations de référence post-certification**

Pour l'ensemble des villages déjà certifiés à la date de validation de la stratégie nationale post-certification, une situation de référence sera systématiquement réalisée afin de déterminer le niveau de maintien du statut FDAL et calibrer l'accompagnement post-certification en fonction. La situation de référence dans les villages certifiés se fera

sous la forme d'une enquête sur les Connaissances, Attitudes et Pratiques (CAP). Pour des besoins d'harmonisation, la fiche d'enquêtes CAP et la démarche d'enquêtes post-certification est proposée également pour l'état des lieux initial de la mise en œuvre de l'ATPC.

#### **b. Suivre et évaluer régulièrement le statut des villages certifiés.**

Le nombre de villages certifiés estimé à plus de 750 en fin 2012 est largement dépassé à ce jour grâce aux certifications de 2013 et celles actuellement en cours. L'efficacité de la phase post-certification résidera entre autres dans notre capacité à suivre et évaluer régulièrement le statut FDAL des villages certifiés depuis 2009. A court terme, les informations disponibles concernant l'ensemble de ces villages seront actualisées afin de déterminer le volume et le type d'accompagnement nécessaires selon la

situation de chaque village. Pour les villages ayant maintenu le statut FDAL, l'accompagnement visera la consolidation du maintien de ce statut. Ceux l'ayant perdu seront accompagnés à le rattraper puis à le maintenir durablement.

**Une enquête CAP annuelle permettra d'actualiser les données disponibles sur tous les villages certifiés** y compris, concernant le niveau de maintien de la dynamique communautaire et des bonnes pratiques hydro-sanitaires.

### **c. Harmoniser les outils de suivi-évaluation et de communication sur la phase post-certification**

Une bonne coordination de la phase post-FDAL repose entre autres sur une harmonisation des outils utilisés par les partenaires de mise en œuvre, notamment les outils de suivi-évaluation et de communication.

Les outils de suivi post-certification existants seront harmonisés voire complétés afin de

doter la DNACPN et ses partenaires d'un paquet d'outils communs sur toute l'étendue du territoire. **Ces outils porteront exclusivement les armoiries de l'Etat et le logo de la DNACPN** et seront utilisés par tous les partenaires d'appui et de mise en œuvre de l'appui post-certification.

### **d. Tenir à jour dans la base de données les informations relatives aux villages certifiés.**

Le processus de développement d'une base de données dynamique sur l'ATPC et hébergée par la DNACPN est en cours. Cette base de données devra notamment gérer et fournir des informations spécifiques sur les villages certifiés. Administrée par la DNACPN, le renseignement de la base concernant les

aspects post-certification se fera par les DRACPN sur la base des rapports d'activités fournis par les organisations de mise en œuvre et également sur la base des résultats des enquêtes CAP annuelles.

## **IV.4. Axe Stratégique n°4 : Renforcer le financement local de la phase post-certification**

---

### **IV.4.1. Contexte et enjeux**

L'intérêt majeur de l'approche ATPC réside dans sa capacité à permettre d'atteindre des résultats significatifs en termes de changement de comportements et d'amélioration notable des pratiques sanitaires des communautés bénéficiaires et ce, sans appui financier extérieur. La majeure partie des ressources investies dans l'ATPC l'est au profit des activités de formation/déclenchement, de suivi, d'évaluation et de certification des villages.

Les investissements directs au profit des communautés pendant la phase post-certification, concernent essentiellement la subvention des dalles San Plat.

Les différentes activités de la phase post-certification peuvent cependant être

financées de différentes façons complémentaires :

- Etat Malien à travers le Ministère en charge de l'assainissement
- Ressources mobilisées par les Partenaires Techniques et Financiers
- Collectivités locales dans le cadre de l'exercice des compétences transférées
- ONG et associations diverses (ONG de mise en œuvre, associations de ressortissants)
- Secteur privé (maçons, centres de production des dalles, commerçants...)
- Communautés bénéficiaires (à travers la contribution des ménages à l'achat des



dalles SanPlat et autres produits d'assainissement).

Au regard des financements relativement faibles pour assurer durablement le suivi post-certification et les activités qui y sont liées, il est important de privilégier

progressivement la mobilisation des ressources locales à cet effet. De ce fait les communes doivent occuper une place de choix dans le maintien de l'état FDAL à travers leur contribution au financement du suivi post FDAL.

#### **IV.4.2. Nos leviers d'action**

### ***Concernant le rôle et la place des collectivités locales pour une durabilité des acquis post-certification***

#### **a. Appuyer l'élaboration des PDSEC**

Dans le souci de faciliter la prise en compte de l'ATPC et de la phase post-certification dans les priorités de développement et de financement des communes, il est important que ces problématiques soient inscrites dans les PDSEC des communes et retranscrites dans leurs budgets. De façon induite, il est important que lors de la phase d'élaboration de ces documents programmatiques, les populations fassent des questions

d'hygiènes et d'assainissement des besoins prioritaires. Les animateurs des ONG de mise en œuvre et les SACPN devront aider les communautés dans le plaidoyer auprès des autorités communales.

D'autre part, les ONG de mise en œuvre et les SACPN apporteront un appui aux communes lors de la phase d'élaboration des PDSEC de 3ème génération.

#### **b. Renforcer les capacités des élus locaux en charge de l'assainissement**

Les élus en charge de l'assainissement participent activement à la mise en œuvre de l'ATPC. Ils sont présents à toutes les étapes, depuis l'état des lieux jusqu'au suivi post-certification en passant par le déclenchement, le suivi de la mise en œuvre, l'évaluation et certification. Ils constituent donc des acteurs importants et des vecteurs pour une meilleure prise en compte de la phase post-certification dans les priorités programmatiques et financières des communes. Si leur influence varie d'une commune à l'autre, il est important de renforcer leurs capacités d'argumentation et de plaidoyer en faveur de l'hygiène et l'assainissement afin qu'ils soient plus actifs

et plus audibles au sein du bureau communal et lors des sessions du conseil communal.

Afin de faciliter et consolider le passage rapide à l'échelle des questions de post-certification et de leur prise en compte dans les priorités communales, des sessions de formation des élus seront organisées par Cercle afin que les élus des communes non encore couvertes par l'ATPC et la phase post-certification puissent aussi en bénéficier. La finalité de telles formations est d'aboutir à l'inscription de ressources financières dans le budget des communes pour le financement de l'assainissement en milieu rural avec un focus sur l'ATPC et les aspects post-certification.

### **c. Faire un plaidoyer pour la prise en compte de l'ATPC dans les réunions du CLOCSAD**

Dans le même sens que la formation des élus en charge de l'assainissement à l'échelle Cercle, un plaidoyer sera effectué auprès des Préfets et Sous-préfets afin que les questions d'assainissement en milieu rural en général ainsi que celles relatives à l'ATPC et à

la phase post-certification soient discutées et priorisées au cours des réunions des CLOCSAD. De ce fait, les communes non encore touchées par l'ATPC seront sensibilisées afin d'en faire une priorité de développement.

### ***Concernant la mobilisation du secteur privé local***

#### **d. Faire des centres de production des dalles SanPlat des boutiques d'assainissement**

Les centres de production des dalles SanPlat seront progressivement transformés en boutiques d'assainissement qui outre les dalles proposeront divers produits d'assainissement (dispositifs lave-mains, pots de défécation pour enfants, savon et produits d'entretien des latrines, petit outillage, produits de potabilisation de l'eau de boisson...). Ces boutiques d'assainissement proposeront également une main-d'œuvre pour le creusement des fosses et la construction de latrines, le transport et la pose des dalles SanPlat ainsi que des conseils techniques.

Les boutiques d'assainissement fonctionneront comme de "vraies boutiques" et les gestionnaires bénéficieront d'un renforcement de leurs capacités dans les domaines de la gestion, de la vente et du marketing des produits et services d'assainissement.

Grâce à la proximité relative de ces boutiques d'assainissement des villages et à l'accessibilité financière des produits proposés (tout en veillant à l'équilibre financier des boutiques), elles participeront ainsi au financement de la phase post-certification et de l'hygiène et l'assainissement en milieu rural.

#### **e. Impliquer le secteur privé dans la promotion de produits et services d'assainissement**

Dans la même logique que les boutiques d'assainissement, à plus grande échelle (commune ou cercle) des opérateurs privés seront sollicités pour la production et/ou la commercialisation de produits et services d'assainissement. Les quincaillers et autres vendeurs de matériaux de construction seront dans un premier temps ciblés comme opérateurs privés. Leurs capacités financières ainsi que leurs réseaux relationnels (autour d'eux gravitent les entrepreneurs, ouvriers, personnes

souhaitant réaliser des constructions. Ils ont par ailleurs un accès plus facile à des prêts bancaires) constituent des facteurs importants pour un passage à l'échelle des produits et services d'assainissement, à condition qu'ils en voient la rentabilité. Dans le cadre du WASH/sanitation marketing, ces opérateurs privés seront démarchés et intéressés pour le financement de l'assainissement en milieu rural.

Dans une dynamique de complémentarité, ces opérateurs privés pourront

contractualiser avec les boutiques d'assainissement qu'ils approvisionneront à des prix compétitifs et qui pourraient leur servir de succursales. Dans le cadre de cette contractualisation, les boutiques

d'assainissement pourront louer leurs services (maçons, main d'œuvre, réseau de distribution, connaissance des villages et des ménages...) aux opérateurs privés.

## **IV.5. Axe Stratégique n°5 : Améliorer la communication sur les effets socio-sanitaires de l'ATPC afin de mobiliser des ressources au profit de la post-certification**

---

### **IV.5.1. Contexte et enjeux**

Le passage à l'échelle de la phase post-certification requiert des moyens financiers importants dont la mobilisation dépend grandement des éléments d'évidence sur l'impact et les effets socio-sanitaires de l'ATPC. Il dépend aussi de la qualité de la communication autour de l'ATPC afin de sensibiliser sur les risques liés aux mauvaises pratiques sanitaires et mobiliser les

différents partenaires techniques et financiers du secteur Eau, Hygiène et Assainissement. La communication actuelle relativement timide autour des effets socio-sanitaires de l'ATPC dans la durée doit se faire plus "agressive" afin de valoriser les résultats probants atteints. En complément du contenu, cette communication utilisera différents canaux dont les mass média.

### **IV.5.2. Nos leviers d'action**

#### **a. Diffuser les résultats de l'étude d'impact de l'ATPC**

Une étude d'impact sur les effets socio-sanitaires de l'ATPC a été lancée en 2012 par la DNACPN avec l'appui technique et financier de l'UNICEF. Les résultats de cette étude apporteront une consistance à

l'argumentaire en faveur de l'ATPC. Leur large diffusion constituera un axe majeur de la communication sur l'ATPC et la post-certification.

#### **b. Organiser une conférence des bailleurs et partenaires du secteur WASH au Mali**

Sur la base des résultats de l'étude d'impact, la DNACPN sollicitera le Ministère en charge de l'assainissement pour l'organisation d'une conférence des bailleurs de fonds et

partenaires du secteur WASH au Mali à l'effet de faire un plaidoyer pour une mobilisation plus importante de ressources financières en faveur des activités post-certification.

### **c. Signer / renouveler un protocole d'accord avec l'ORTM pour une communication agressive sur les changements positifs induits par l'ATPC**

La DNACPN signera un protocole d'accord spécifique avec l'ORTM en sa qualité de média public à grande audience pour renforcer la communication autour de la

phase post-certification et des effets socio-sanitaires importants de l'ATPC dans l'amélioration des conditions de vie des populations Maliennes.

### **d. Renforcer la collaboration locale avec les radios de proximité**

La collaboration entre les communes et les radios locales sera mise à profit et consolidée pour une communication soutenue en langues locales autour des effets socio-sanitaires additionnels de l'accompagnement post-certification. Les acteurs locaux (Elus, SACPN, Médecin Chef, Technicien d'hygiène du CSRéf, DTC, ONG de mise en œuvre, RECOTRADE...), disposeront ainsi d'un

espace privilégié pour passer des messages ou participer à des séquences d'émissions sur les questions d'eau, d'hygiène et d'assainissement en général et sur le suivi post-certification en particulier. La mobilisation des radios locales lors des concours villages propres sera renforcée pour plus d'efficacité.

### **e. Renforcer le rôle et des activités du RECOTRADE**

Le Réseau des Communicateurs Traditionnels pour le Développement (RECOTRADE) constitue également un canal de communication important pour véhiculer les messages sur les effets socio-sanitaires additionnels de la phase post-certification. La très bonne connaissance de l'ATPC par

plusieurs membres du réseau dont certains sont des formateurs en ATPC est un atout intéressant à exploiter. Le rôle et les activités du RECOTRADE seront renforcés afin qu'il joue plus efficacement son rôle dans le passage à l'échelle de l'accompagnement post-certification.

## **V. Mise en œuvre de la stratégie nationale post-certification**

La présente stratégie nationale post-certification a un horizon de 5 ans. Sa mise en œuvre requiert une évaluation financière objective des moyens financiers nécessaires et une stratégie efficace de mobilisation desdits moyens. Elle est également

conditionnée par une bonne définition des rôles et responsabilités des différents acteurs ainsi qu'un renforcement de leurs capacités. La mise en œuvre de la stratégie s'inscrira dans un plan d'action à court et à moyen terme.

### **V.1. Evaluation des besoins financiers nécessaires à la mise en œuvre de la post-certification et mobilisation des ressources**

---

La DNACPN mobilisera ses cadres ainsi qu'un pool d'experts en ATPC et en suivi post-certification afin de faire une évaluation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie nationale post-certification et développer une stratégie de mobilisation de ces ressources. Le pool qui réunira autour de la DNACPN, l'UNICEF, des ONG de mise œuvre expérimentées, des services techniques dont l'Hydraulique et la Santé travaillera à l'évaluation financière de

chaque axe stratégique et de l'ensemble de la stratégie nationale post-certification.

La DNACPN sollicitera ensuite le gouvernement malien et ses partenaires techniques et financiers dont l'UNICEF, les bailleurs de fonds du secteur WASH au Mali, les ONG de mise en œuvre, les collectivités locales et le secteur privé pour le financement de la stratégie nationale post-certification.

### **V.2. Renforcement des capacités en matière de post-certification**

---

La stratégie nationale post-certification de l'ATPC sera accompagnée par un module de formation et un guide d'opérationnalisation. Ces documents connexes serviront de base au renforcement des capacités des acteurs intervenant dans l'ATPC et dans la phase post-certification.

Un pool de formateurs nationaux et régionaux composé de la DNACPN, des

DRACPN et de partenaires stratégiques en matière de post-certification sera constitué et formé. L'expertise post-certification sera par la suite diffusée à travers des formations en cascades dispensées aux partenaires de mise en œuvre ainsi qu'aux acteurs des collectivités locales, des services techniques locaux et de la société civile.

## **V.3. Plans d'action à court et à moyen terme**

---

### ***A court terme,***

#### **Evaluation financière de la stratégie nationale post-certification**

En Octobre 2014, la DNACPN organisera et coordonnera un atelier pour l'évaluation financière de la stratégie nationale post-certification. Elle mobilisera à cet effet ses cadres au niveau national et régional ainsi que des cadres de la DNH et de la DNS. Elle

mobilisera également l'expertise de spécialistes ATPC et post-certification de l'UNICEF et des ONG de mise en œuvre. L'évaluation financière constituera la fin du processus d'élaboration de la stratégie nationale post-certification.

#### **Validation finale de la stratégie nationale post-certification**

La validation finale de la stratégie nationale post-certification sera faite par la DNACPN avant la mi-novembre 2014 et diffusée à

l'ensemble des partenaires stratégiques de l'ATPC au Mali.

#### **Organisation de la formation des formateurs nationaux**

Une fois la stratégie nationale validée, une session de formation des formateurs nationaux sera organisée avant la fin novembre 2014. La session de formation concernera des cadres de la DNACPN, des DRACPN, de la DNS, de la DNH, de l'UNICEF

et d'un pool d'ONG de mise en œuvre. Elle marquera le début du processus de renforcement des capacités et des formations en cascade des acteurs concernés par la post-certification.

#### **Choix de partenaires stratégiques pour une expérimentation à titre pilote de la stratégie nationale post-certification**

Avant la fin Décembre 2014, la DNACPN en collaboration avec l'UNICEF choisira au maximum 2 ONG de mise en œuvre par région pour l'expérimentation de la stratégie post-certification pendant toute l'année 2015. Cette expérimentation a pour but d'apprécier la faisabilité de la stratégie à

petite échelle avant une généralisation dans tous les villages certifiés et ceux en processus et à venir. Le choix de ces ONG sera fait sur la base de leurs expériences et capacités à conduire des projets pilotes et à en documenter les résultats de façon satisfaisante.

#### **Organisation d'une conférence des Partenaires Techniques et Financiers**

Sur la base des résultats de l'étude d'impact sur les effets socio-sanitaires de l'ATPC, la DNACPN mobilisera le Ministère en charge de l'assainissement pour l'organisation d'une conférence des PTF du secteur WASH au Mali afin de faire connaître ces résultats importants en termes d'amélioration de la

santé des populations et de l'assainissement en milieu rural. La conférence aura pour finalité de mobiliser les ressources financières nécessaires au financement de l'ATPC et surtout de la durabilité des acquis grâce à la post-certification. Elle se tiendra au plus tard en Juin 2015.

### **Etablissement de la situation de référence des villages certifiés**

Dans une période de 2 ans maximum, une situation de référence des villages certifiés de 2009 à fin 2014 sera réalisée à l'aide d'une fiche d'enquêtes CAP renseignant les connaissances, les attitudes et les pratiques des communautés ainsi que les dynamiques communautaires afin de connaître leur statut actuel.

L'établissement de la situation de référence requiert une définition claire de critères ou normes d'évaluation uniformes sur toute l'étendue du territoire malien

Les informations collectées serviront à renseigner la base de données et aussi à décider et calibrer le type d'accompagnement post-certification à leur apporter.

### **Gestion et actualisation des données sur les villages certifiés**

Les informations sur les villages certifiés 2009-2014 ainsi que sur les nouveaux villages seront actualisées annuellement à partir de la situation de référence, des enquêtes CAP annuelles et des rapports de suivi des ONG de mise en œuvre.

La bonne gestion et l'actualisation régulière de ces informations permettront la mise à jour de la base de données sur les villages certifiés et renseigneront en temps réel l'évolution de la situation socio-sanitaire des villages.

### **Accompagnement post-certification des villages certifiés 2009-2014 et des nouveaux villages**

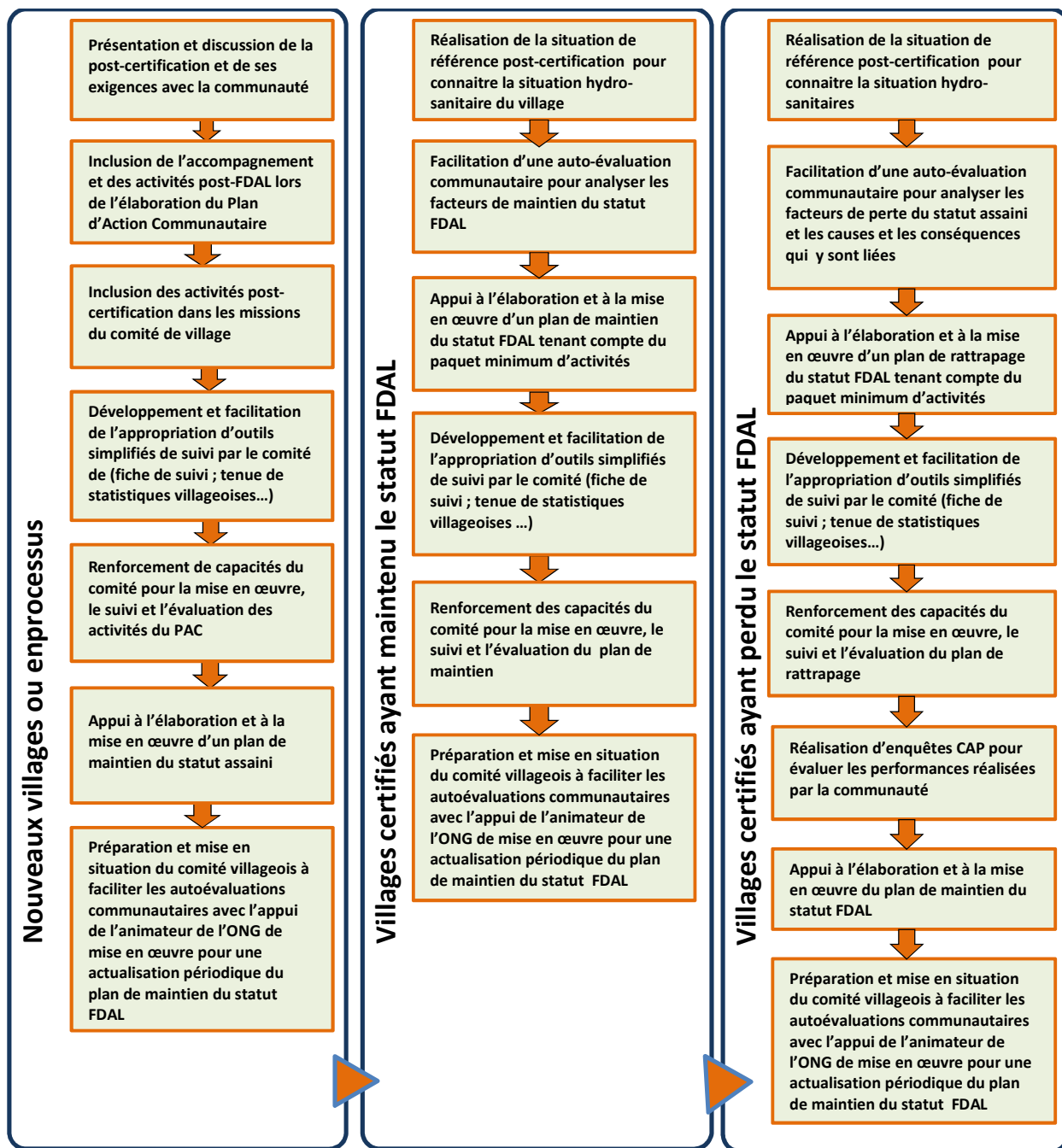
Les villages 2009-2014 sont à classer en deux grandes catégories :

- **Les villages ayant maintenu le statut FDAL :** Pour cette catégorie de villages, l'accompagnement post-certification dans le cadre de la stratégie nationale consistera à appuyer les communautés à la consolidation de la dynamique communautaire et des bonnes pratiques.
- **Les villages ayant perdu le statut FDAL :** Dans ce cas, il s'agira dans un premier temps d'appuyer les

communautés à rattraper le statut FDAL puis à le maintenir durablement.

**A ces villages 2009-2014 s'ajoutent les nouveaux villages qui entreront bientôt dans le processus ATPC ou qui seront certifiés après 2014.** Ces nouveaux villages seront également concernés par l'appui post-certification.

L'accompagnement post-certification pour chaque catégorie de villages sera mené à titre pilote puis de façon généralisée et structuré comme schématisé ci-dessous :



## ***A moyen terme,***

### **Conduite de la post-certification dans tous les villages certifiés**

Au plus tard avant la mi-2018, l'ensemble des villages certifiés bénéficieront de l'accompagnement post-certification dans le cadre de la stratégie nationale. Il s'agira à la fois des villages de la phase 2009-2014 ainsi que de ceux qui bénéficieront de l'ATPC à

partir de 2015. Pour ces nouveaux villages, la stratégie nationale s'appliquera de façon systématique. La période s'étendant de Juillet 2018 à fin 2020 servira à consolider les acquis de l'accompagnement post-certification.



### **Documentation de l'expérience de mise en œuvre de la stratégie nationale post-certification**

L'expérience de mise en œuvre de la stratégie post-certification sera capitalisée et documentée. La DNACPN commanditera des recherches opérationnelles notamment sur la plus-value des autoévaluations communautaires, du plan de maintien du statut FDAL ainsi que sur la promotion des savoir-faire locaux. Les recherches opérationnelles concerneront également à petites échelles les effets socio-sanitaires de

l'ATPC et de la post-certification sur la base du suivi régulier des registres des agents de santé de proximité. L'ensemble des produits des recherches opérationnelles et de la capitalisation seront diffusés au niveau national aux partenaires stratégiques de l'ATPC et de la post-certification. Ils seront également diffusés à plus grande échelle au niveau international afin de partager l'expérience malienne.

### **Révision de la stratégie nationale post-certification**

A partir de la mi-juillet 2019, la DNACPN mobilisera ses cadres ainsi que l'expertise des principaux acteurs stratégiques intervenant dans l'ATPC et la post-certification au Mali afin de réviser la stratégie nationale post-certification. Cette révision s'appuiera largement sur les résultats du suivi périodique

et des enquêtes CAP ainsi que sur les évaluations annuelles et les résultats des évaluations externes. Un atelier de formulation de la stratégie révisée aboutira à la définition de la stratégie post-certification 2020-2025.

## **V.4. Suivi et évaluation de la mise en œuvre de la stratégie**

---

La DNACPN mettra en place une équipe restreinte pour coordonner le suivi et l'évaluation périodique de la mise en œuvre de la stratégie nationale post-certification de l'ATPC. En plus des enquêtes CAP annuelles qui permettront de suivre et évaluer périodiquement le statut des villages certifiés, l'évaluation annuelle des contrats de prestation des organisations de mise en œuvre renseignera l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie nationale post-certification. La DNACPN se dotera d'un outil

spécifique d'évaluation à cet effet, qui sera harmonisé pour l'évaluation des contrats de l'ensemble des organisations de mise en œuvre.

La DNACPN commanditera une évaluation externe à mi-parcours en mi-2017 ainsi qu'une évaluation finale de la mise en œuvre de la stratégie nationale post-certification en mi-2019 dont les résultats alimenteront l'atelier de révision de la stratégie nationale en vue de la formulation de la stratégie 2020-2025.